

Groupe de travail
des Référents accessibilité des villes inclusives
(GT-Ravi)

**8e ateliers participatifs annuels
Marseille, les 25 et 26 novembre 2021**

**Atelier C
« IOP et abords extérieurs des ERP :
comment allier accessibilité et végétalisation ? »**

Animation : Angélique Mathieu (Cerema CE), Marion Torterotot (Cerema NC)
David Chatelier (Ville de Nantes, Nantes Métropole)

Liste des participants

Nom	Prénom	Entité
ARCAL	Maxime	Marie de Toulouse
CALLOT	Manon	Grand Lyon
CHATELIER	David	Nantes Métropole
DASPRES	Myriam	Aix-Marseille-Provence Métropole
DEMAEGDT	Pascale	Ville de Rouen
DUFILH	Christelle	Aix-Marseille-Provence Métropole
MATHIEU	Angélique	Cerema Centre-Est
TORTEROTOT	Marion	Cerema Normandie-Centre
ZEWE	Virginie	Ville de Metz (en amont)
TOTAL : 9 participants		

Rappel de la problématique

La définition d'une IOP : installation ouverte au public.

Statut entre le bâtiment et l'espace public, dont la définition n'est pas claire et dans lequel on classe différents types d'aménagements : cimetières, parcs, squares, aires de jeux, parcours santé...

Le constat est donc celui d'un statut réglementaire flou, sujet à interprétations.

IOP et abords extérieurs des ERP : comment allier accessibilité et végétalisation ?

Les espaces extérieurs ouverts au public (parcs, jardins pour enfants, cimetière, base nautique, cour d'école...) sont des maillons importants dans l'accessibilité de la chaîne de déplacement. Pourtant, leur mise en accessibilité relève du casse-tête pour les collectivités : quelles réglementations appliquer? Comment prendre en compte les fonctions et les usages et viser l'autonomie des usagers quand il n'y a souvent pas d'accueil dédié ou d'aide humaine? Comment concilier la prise en compte de l'accessibilité avec les autres enjeux souvent présents dans ces espaces (nature en ville, sécurité, événementiel...)?

L'essor de la végétalisation en ville, enjeu d'importance, réinterroge les solutions d'accessibilité qui sont souvent inadéquates (imperméables). Des solutions existent, mais elles sont de qualité variable, parfois expérimentales, et mériteraient d'être mieux connues par l'ensemble des acteurs de l'aménagement (services et élus des collectivités, services de l'Etat, concepteurs...)

Programme / Déroulé

- **Jeudi 25 novembre après-midi (15h00 – 18h30)**

15h- 16h 30 : travail sur les aspects administratifs : recensement des pratiques (par rapport aux Ad'AP, aux demandes des DDTs), liste des avantages/inconvénients de chacune et éventuelles préconisations = 1er livrable

17h - 18h00 : travail collectif autour d'un IOP fictif : rassemblement des photos de chacun avec légende courte permettant un temps d'échange sur les différents aspects (cheminements, accès IOP, accès ERP dans l'IOP, accès en hauteur, etc.)

- **Vendredi 26 novembre matin (09h00 – 12h30) :**

9h00 - 10h30 : élaboration du 2e livrable : détail des bonnes (et mauvaises) pratiques sur la base du recensement photographique de la veille : par thème, détailler la problématique (les conditions de réussite) et les photos (1 photo = une solution : détailler les avantages/inconvénients).

11H - 12h00 : préparation de la restitution de l'après-midi + avancement sur le livrable 2 s'il y a encore du temps.

A noter : le raccourcissement des temps de travail envisagés initialement a conduit à ne pas pouvoir finaliser en séance le 2^e livrable. Celui-ci sera complété lors d'une réunion ultérieure, en visioconférence.

Compte-rendu des principaux points présentés / échangés

- **Jeudi 25 novembre après-midi (15h00 – 18h30)**

15h- 16h 30 : travail sur les aspects administratifs :

Le recensement des pratiques (par rapport aux Ad'AP, aux demandes des DDTs) a permis à chaque membre de collectivités d'exprimer comment cela se passait dans sa structure et d'effectuer des comparaisons. Des avantages et inconvénients ont pu être évoqués et des remarques générales et des préconisations ont été mises en avant.

Les trois principaux apports de cette séance de travail ont été :

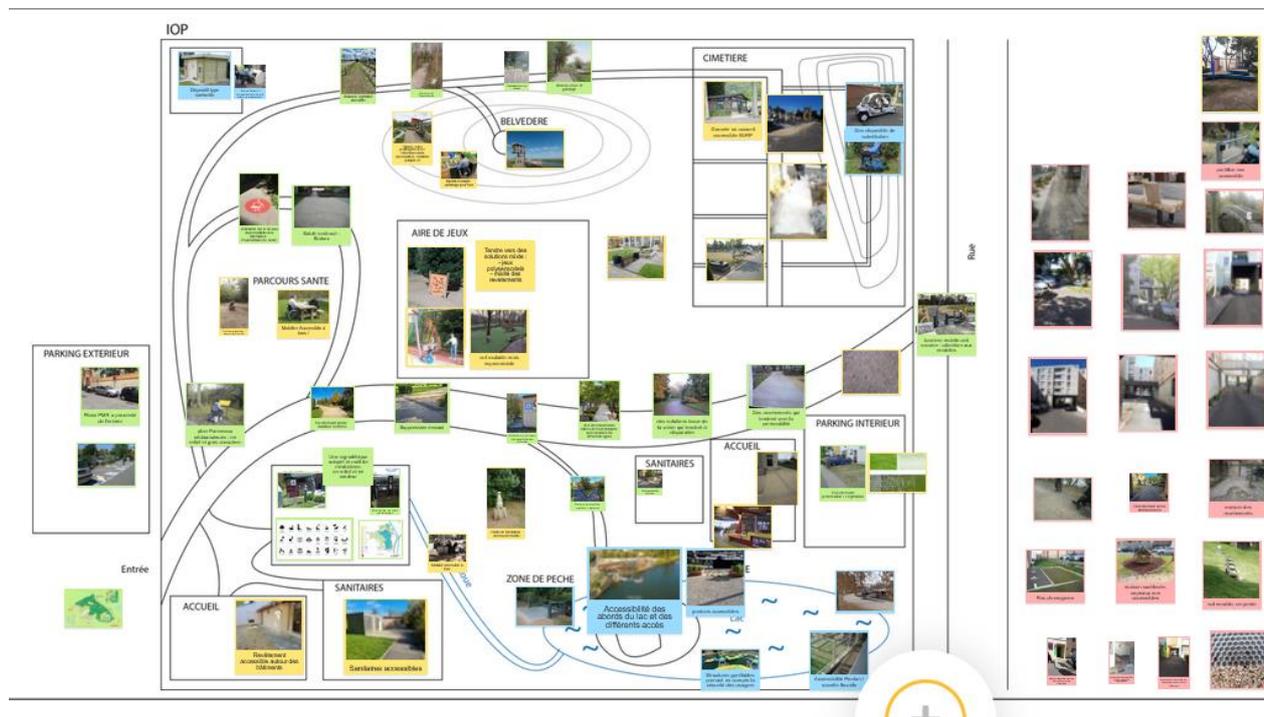
- **La définition de l'IOP est un « serpent de mer » dont il faut se saisir.** Trois pistes ont été évoquées en séance, mais seraient à approfondir avec la DMA pour pouvoir trancher :
 - Supprimer la notion d'IOP ? et revenir à une dualité ERP (bâtiment construit) / espace public (aménagement extérieur)
 - Définir une liste précise et exhaustive ?
 - Se référer au cadastre ? car, par définition, l'espace public n'est pas cadastré.
- **L'utilisation des réglementations existantes comme base de travail :** elles sont souvent vues, par nombre de professionnels, comme une contrainte, un objectif à respecter tout en s'assurant qu'elles impactent au minimum le projet. L'objectif serait au contraire de les identifier comme un « minimum syndical » et d'aller plus loin vers la qualité et le confort d'usage :
 - Harmoniser les deux réglementations (bâti et espace public) sur la plus exigeante ?
 - Favoriser la définition et l'utilisation de cahiers des charges locaux, plus exigeants que la réglementation. Ceci pose des questions d'égalité de traitement devant la loi et a pu mettre en difficulté des collectivités face à de grands groupes ayant les ressources juridiques pour tenter de passer outre ces cahiers des charges locaux.
- **Le besoin de créer une culture partagée** entre paysagistes, techniciens, concepteurs, associations, contrôleurs, services instructeurs, élus, etc. est un besoin qui revient régulièrement et pose souvent problème :
 - Améliorer la formation continue et la sensibilisation, notamment des concepteurs : que la réglementation soit comprise en transposant les obligations en termes d'usages ;
 - Assurer la présence de référents accessibilité dans tous les services d'une collectivité afin de permettre une diffusion de la sensibilisation, une meilleure organisation entre les services et une plus grande pérennité du traitement de l'accessibilité, du fait que cela repose sur plusieurs épaules.

17h - 18h00 : travail collectif autour d'un IOP fictif :

Rassemblement des photos de chacun avec une légende courte, permettant un temps d'échange sur les différents aspects d'une IOP (cheminements, accès, accès d'un ERP dans l'IOP, accès en hauteur, etc.).

Ce rassemblement a permis de faire émerger la notion de « fausse bonne idée » en termes d'aménagement et de mettre en évidence les principaux conflits entre différentes politiques publiques, notamment entre la végétalisation et la mise en accessibilité.

Les mauvais exemples ont d'abord été placés dans ce patchwork, en leur donnant la couleur rouge, mais il a finalement été convenu que, pour une meilleure lisibilité, ils seraient sortis de l'image globale et seraient traités à part.



• **Vendredi 26 novembre matin (09h00 – 12h30) :**

9h00 - 10h30 : élaboration du 2e livrable :

Les participants sont entrés dans le détail des bonnes (et mauvaises) pratiques en matière d'aménagement, sur la base du recensement photographique de la veille. Par thème, ont été détaillées la problématique (les conditions de réussite) et les photos (1 photo = une solution : détailler les avantages/inconvénients).

Trois principaux sujets ont été identifiés :

- le problème des revêtements que l'on souhaite de plus en plus perméables, mais qui doivent rester non meubles et non glissants ;
- le problème de l'éclairage, nécessaire pour guider les personnes et les rassurer, mais gênant la flore et la faune nocturne (trame noire) ;
- le problème du mobilier urbain face aux détournements et squattages : comment mettre quand même des bancs et s'assurer que les fauteuils et les vélos-cargos puissent rentrer dans les parcs, tout en empêchant le squat desdits bancs et les rodéos de scooters le soir ?

11H - 12h00 : temps de finalisation des ateliers :

Cette session a été consacrée à la préparation de la restitution en plénière de l'après-midi.

Le livrable 2 a pu être encore un peu avancé, mais la totalité des photos n'a pas pu être détaillée : cela fera l'objet d'une séance de travail ultérieure.

Présentation des livrables produits

Deux thématiques sont apparues comme pertinentes à approfondir lors des ateliers et font donc l'objet de deux livrables distincts.

1/ aspects administratifs :

La définition d'une IOP n'est pas claire (volontairement) et son statut hybride, entre ERP (les IOP sont rattachées à la réglementation ERP) et espace public (en sont parfois plus proches en termes d'aménagement, étant essentiellement des espaces extérieurs). La réglementation ERP est par ailleurs moins contraignante que celle sur l'espace public, ce qui peut conduire parfois à quelques incohérences en termes d'aménagement : par exemple, un cheminement piéton menant à un parc ne pourra pas excéder une pente de 5 %, alors que son « frère jumeau », situé dans le parc, le pourra...

Le livrable 1 recensera donc les différentes pratiques des collectivités présentes au GT (Metz, Nantes, Toulouse, Aix-Marseille, Lyon et Rouen) ainsi que les différentes procédures que leurs DDT(M)s leur demandent de suivre (plus ou moins contraignantes) et formulera des préconisations d'amélioration et d'harmonisation.

2/ partage de bonnes pratiques d'aménagement :

La prise en compte de l'accessibilité, déjà difficile avant, est plus malmenée de nos jours par la mise en avant d'autres politiques publiques, essentielles elles aussi, notamment les enjeux de végétalisation de la ville et de tranquillité urbaine.

Ce 2e livrable se propose donc d'essayer de recenser les solutions existantes qui conviennent à tous, en mettant en avant les avantages et inconvénients de chacune). Ce livrable fera également des focus sur certaines solutions qui peuvent sembler convenir, mais qui sont en fait inaccessibles.

Ressources identifiées (voire rassemblées) : sites, documents, démarches...

Partage photographique : <https://app.klaxoon.com/participate/board/GA7NMUB>

Etude « La notion d'installation ouverte au public et notamment ses rapports avec la notion d'établissement recevant du public » rédigée par Norbert Foulquier, Frédéric Rolin et Jean-Charles Rotoullé :

<https://www.gridauh.fr/sites/default/files/u440/La%20notion%20de%20IOP%20et%20notamment%20ses%20rapports%20avec%20la%20notion%20d%27ERP%20%28d%C3%A9c%202017%29.pdf>